

Circulaire d'information

INFCIRC/1023

26 août 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 18 août 2022 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 18 août 2022.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/36-197-62842

Vienne, le 18 août 2022

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 18 août 2022, l'agence de presse russe « RIA-Novosti » a diffusé des informations relatives à la déclaration du chef des troupes de protection radiologique, chimique et biologique des forces armées russes, le lieutenant-général Igor Kirillov.

Dans cette déclaration, ledit responsable a souligné que les occupants russes étudiaient la possibilité de mettre les tranches 5 et 6 de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia en « réserve à froid ».

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne attire l'attention des États Membres de l'AIEA sur le fait que la centrale nucléaire de Zaporizhzhia est une installation nucléaire ukrainienne, couverte par l'accord entre l'Ukraine et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Depuis le 4 mars 2022, la centrale nucléaire de Zaporizhzhia est illégalement occupée par les forces armées russes ainsi que par les représentants de Rosatom.

La présence d'occupants russes à la centrale de Zaporizhzhia empêche l'exploitant et les autorités ukrainiennes de s'acquitter de leurs obligations en matière de sûreté nucléaire et radiologique conformément aux conventions internationales et aux normes de sûreté de l'AIEA, et empêche l'AIEA de s'acquitter de son mandat en matière de garanties.

L'occupation de la centrale de Zaporizhzhia met gravement en péril la sécurité de son exploitation, telle qu'énoncée dans les sept piliers indispensables de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA.

Le personnel ukrainien de la centrale de Zaporizhzhia continue de remplir ses obligations sous la menace des armes russes.

Les affirmations susmentionnées du représentant des forces armées russes constituent une violation flagrante du troisième pilier de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA, qui dispose que « [l]e personnel d'exploitation doit pouvoir s'acquitter de ses tâches liées à la sûreté et à la sécurité, et pouvoir prendre des décisions sans pression induite ».

La mise à exécution de cette menace accroîtrait le risque d'une catastrophe radiologique dans la plus grande centrale nucléaire d'Europe.

Le fait de déconnecter les générateurs de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia du réseau électrique ukrainien aura inévitablement pour conséquence qu'ils ne pourront plus être utilisés pour assurer le refroidissement du combustible en cas de coupure de courant dans la centrale.

En outre, les occupants russes s'immiscent dans le processus de gestion de l'installation nucléaire, ce qui est déjà en soi dangereux pour l'exploitation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

Les actions auxquelles se livre ainsi la partie russe sont considérées comme une tentative d'empêcher la visite de la mission conduite par l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser rapidement la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Secrétariat
de l'AIEA